

# BEAUJOLAIS



L'expérience bourguignonne a fait boule de neige : le premier générateur anti-grêle a été installé hier. Photo Delphine GIVORD

C'est une première : le Beaujolais a décidé de s'équiper d'un système préventif et collectif de protection contre la grêle. Le premier générateur a été installé lundi matin à Fleurie. 29 autres le seront d'ici mercredi.

L'appareil est moins spectaculaire qu'on ne pourrait s'y attendre : en trois morceaux, deux bonbonnes et une « cheminée », il n'émet qu'une discrete flamme à peine visible, et ne fait pas « boum » à l'allumage. « Les gens sont presque déçus lorsqu'on fait la démonstration, sourit Frédéric Masarotti, responsable du centre technique de l'Association nationale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques (Anelfa), qui gère et fournit les générateurs anti-grêle partout en France. Ce n'est pas un canon, mais un système de combustion ! Et les nuisances sont minimales : la preuve, on en installe dans les jardins de particuliers en pleins lotissements. »

Ce lundi matin sur les hauteurs de Fleurie, les vignerons présents n'étaient pas déçus, mais curieux et pleins d'espoir. « On devrait arriver à le faire fonctionner et les promesses sont vraiment intéressantes », commentent en chœur les trois vignerons bénévoles qui vont être

les référents de ce premier générateur installé dans le Beaujolais.

Ils ne seront pas les seuls à attendre l'alerte téléphonique envoyée 4 heures avant un orage de grêle et à enclencher le dispositif. 45 autres machines, baptisées générateurs anti-grêle (le nom suivant est « générateurs à vortex » ou « départicules glaciogènes »), vont être installées d'ici mercredi sur tout le territoire du Beaujolais et dans le Sud Mâconnais. À terme, il y en aura 30 dans le Beaujolais, un tous les 10km<sup>2</sup>. Le système devrait être opérationnel pour l'année prochaine.

Le principe a été acté par les Organismes de gestion des Beaujolais-Beaujolais Villages et des Crus (ODG) à la fin de l'été. « On s'est rapprochés, un peu par hasard, de la Grande Bourgogne qui s'est organisée depuis ses dramatiques orages de 2013-2014, raconte Benoît Proton, porte-parole de l'ODG Beaujolais Villages. On adhère d'ailleurs à leur association régionale, l'Arefla. La prouesse est de faire adhérer tout le monde, car la réussite du système repose sur son maillage territorial. On est bien parti aussi. »

Dans les années 1970, on a testé la lutte anti-grêle avec des avions de l'aérodrome de Pizay. Trop aléatoire. Nos aînés nous ont raconté que ceux de l'Ain étaient venus le moissonner, croyant que c'était nous qui avions provoqué de grosses inondations chez eux !

## Les vigneron participants

Le coût : une cotisation de 8 euros par viticulteur adhérent par an. Ils espèrent aussi pouvoir négocier avec les compagnies d'assurances pour faire baisser les franchises contre la grêle. Ces générateurs ne protègent pas que le vignoble, mais toute la zone : les cultures (en particulier les fruits), mais aussi les voitures, les habitants... La contrepartie : plus de pluie en cas d'orage de grêle, le générateur créant 10 % de précipitations supplémentaires (il n'est pas déclenché en cas de risque d'inondations).

Le gel et la grêle s'invitent régulièrement dans le secteur de Chiroubles et de Fleurie, mais n'auraient pas fait de dégâts dramatiques selon les ODG. Avec leur nouvel équipement, les vigneron-beaujolais attendent (presque) les prochains de pied ferme.

**Delphine Givord**

Vous avez une info ?  
appel gratuit  
**07 68 43**  
07@leprogres.fr

**WEB +**

Retrouvez la démonstration en vidéo sur le site [www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr) et la page Facebook Le Progrès Beaujolais.

## Comment ça marche

Les dispositifs de protection contre la grêle existent depuis les années 1950. Il y a eu les canons, les fusées et il existe toujours le système de filets, mais les ODG ont opté pour ces générateurs, nouvelle génération, développés par l'Anelfa, une association implantée à Toulouse et qui équipe toute la France (plus de 1 000 à ce jour). Le générateur est composé de 3 pièces reliées entre elles : une bouteille d'air comprimé, un réservoir de solution acétone (acétone + iodure d'argent) et une chambre de combustion (cheminée). À côté, un grêlimètre permet de recueillir des données. Lorsqu'on allume le générateur, la solution est vaporisée dans l'atmosphère et envoie des milliards de particules jusqu'à 4 000 m d'altitude. Les noyaux d'iodure d'argent vont former des cristaux de glace et assécher les nuages par le bas. Les grêlons vont se transformer en eau et diminuer de moitié, réduisant ainsi leur impact au sol. « Ce système permet de diminuer de 50 % la taille des grêlons et donc de limiter les dégâts, expliquent les spécialistes. Mais il n'existe aucun système qui empêche la grêle, le risque zéro n'existe pas ». Ce système n'est pas classé comme polluant.